

## **Ecole Régionale des Beaux-Arts - Travaux de mise en sécurité - Adoption du programme - Demande de subventions**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Dans l'objectif d'améliorer la sécurité des élèves fréquentant l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, un diagnostic sécurité incendie a été commandé au bureau de contrôle APAVE en septembre 1999.

Sur la base de ce diagnostic, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour retenir un bureau d'études pluridisciplinaire chargé du dossier de mise en sécurité. Le Cabinet d'Etudes BLONDEAU a été retenu par la Commission Municipale d'Appel d'Offres, le bureau APAVE assurant pour sa part une mission de contrôle technique.

La visite périodique de contrôle de l'établissement a confirmé la nécessité de réaliser ces travaux d'amélioration de sécurité.

La Commission ERP/IGH du Doubs, réunie en Préfecture le 31 janvier 2001, a approuvé ce rapport, assorti notamment de la prescription suivante :

«...exécuter les prescriptions essentielles de sécurité émises en vue de régulariser la situation de l'établissement...».

Le programme de travaux proposé par le bureau d'études et validé par le contrôleur technique, a été présenté au rapporteur de la Sous-Commission ERP/IGH de Doubs le 18 avril 2001.

Il comprend la mise aux normes de l'ensemble du bâtiment comportant un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage et touche plus particulièrement les points suivants :

- recouplement des circulations de grande longueur et cloisonnement des cages d'escalier et des passages couverts, désenfumage par commande gaz,
- création d'une deuxième issue de secours, remplacement des portes dans de nombreux locaux,
- mise aux normes des locaux de stockages, archives, chaufferie, peinture, serrurerie, imprimerie,
- déplacement de l'atelier menuiseries et de ses stockages bois, du sous-sol vers le rez-de-chaussée et mise aux normes,
- réfection des installations électriques de l'ensemble du bâtiment et mise en place d'un balisage de sécurité,
- encloisonnement à tous les niveaux des éléments et espaces techniques classés au regard de la réglementation comme éléments à risque moyen ou important (armoires électriques, sous-station de chauffage, locaux de stockage, etc.),
- travaux d'accompagnement de peinture et faux-plafonds.

Le montant estimatif de l'opération est le suivant :

A/ Etudes (bureau d'études techniques, contrôleur technique, etc.)	500 000 F TTC	(76 224,51 €)
B/ Travaux	3 500 000 F TTC	(533 571,56 €)
<b>TOTAL</b>	<b>4 000 000 F TTC</b>	<b>(609 796,07 €)</b>

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Juillet 2001 : remise du Dossier de Consultation des Entreprises, dépôt du Dossier de Déclaration de Travaux,

- Août 2001 : lancement de l'avis d'appel public à la concurrence,

- Novembre 2001 : choix des entreprises titulaires des marchés de travaux,

- Décembre, janvier 2002 : délivrance des ordres de service, notifications des marchés et préparation du chantier,

- Durée prévisionnelle des travaux : 9 mois (obligation de réaliser les travaux par tranches en site occupé).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'avant-projet présenté et le calendrier des travaux

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2001 et suivants

- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre organisme ayant vocation à participer à la rénovation de ce type d'équipements

- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.23.132.xxxx. 01607.33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.23.2313.01607.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.*